



**MAIRIE de
MAISONCELLE TUILERIE**

25 rue Principale – 60480
Tél. : 03.44.80.81.36

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-deux avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérald MERCIER, Maire.

Présents : Mesdames ALBERT Sandrine, GUILLOT Justine, FLEURY Olivia, BELLANGER Solène.

Messieurs MERCIER Gérald, JOLY Thomas, SIKELA Arnaud, ALBARRAN Bénito, NOEL Pierrick, RICHARD Claude.

Absents excusés : Madame VIGNE Sylvie (Procuration à Monsieur RICHARD Claude)

Secrétaire de séance : Madame ALBERT Sandrine.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 07 Avril 2026 a été voté à l'UNANIMITE

2 – AFFECTATION DU RESULTAT (Délibération n°2026-05-016)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068 sur le budget 2026.

Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2025 cumulé qui s'élèvent à 871 620.85€ pour couvrir les besoins de financement d'investissement engagés.

Vu le déficit en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de :

- 375 038.99€ au compte 1068
- 136 218.53€ au compte 001 – Investissement dépenses
- 496 581.86€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (Délibération n°2026-05-017)

Après exposé et débats, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe foncière bâtie	38.04%	78 400.00€
- Taxe foncière non bâtie	39.84%	17 490.00€
- Taxe d'habitation	13.70%	3 014.00€

4 – CONVENTION– CENTRE SOCIAL FROISSY

Le Centre Social Rural de Froissy Crèvecœur est une association à but non lucratif, créée en 1981 dont l'objectif est de mettre en œuvre entre les adhérents un réseau d'échanges et de relations en organisant des activités sociales, éducatives et culturelles. Il organise et met en œuvre l'accueil et les loisirs des familles. Il contribue par des activités éducatives et de loisirs à favoriser l'accès à la culture, à la formation et à la socialisation.

Dans le cadre de son projet associatif, le Centre Social Rural prend l'initiative de répondre aux besoins de la population.

a) PORTAGE REPAS

Après avoir relevé un besoin de livraison de portage de repas à domicile de la commune, le centre social rural a proposé la mise en place d'un service de livraison. La commune de Maisoncelle Tuilerie décide d'accompagner financièrement la mise en œuvre de ce projet.

La participation de la commune est basée sur le nombre de repas livrés en 2025 soit 364 repas. Un montant de 1.50€ par repas livrés est versé par la commune au centre social rural soit 546.00€

b) ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ENFANCE JEUNESSE

Après avoir relevé un besoin d'accueil de loisirs, d'activités sur le collège hors temps scolaire, de mini séjours et d'activités culturelles, artistiques et sportives des enfants de la commune, le centre social rural a proposé la mise en place de ces activités extrascolaires et d'ateliers artistiques, culturels et sportifs. La commune de Maisoncelle Tuilerie décide d'accompagner financièrement la mise en œuvre de ce projet.

Chaque rentrée scolaire, une plaquette est diffusée à l'ensemble de la population pour préciser les conditions de réalisation.

La participation de la commune s'élève à un montant forfaitaire de 2 072.67€/an calculé sur la moyenne des trois dernières années. Le versement s'effectuera en 3 fois au centre social rural.

5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (Délibération 2026-05-018)

Monsieur le Maire propose de voter le fonctionnement par articles et l'investissement par opérations.

Il présente les différentes données qui composent le budget 2026.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, adopte à l'unanimité, par opérations pour la section d'investissement et par article pour la section de fonctionnement, le budget 2026 ci-après :

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	156 350.00
O12	charges de personnel	76 532.00
O14	atténuation de produits	21 570.00
65	autres ch. de gestion courante	98 001.00
	RESERVE	351 559.74
66	charges financières	705.76
67	charges exceptionnelles	
O22	dépenses imprévues	
	total opérations réelles	704 718.50
O23	virement à l'investissement	39 680.10
	op.d'ordre entre sections (amorts)	
6611	ICNE N	
675	VNC des immobilisations cédées	
68	amortissements des immobilisations	
68	amortissements des charges à répartir	
68	provisions	
	total opérations d'ordre	39 680.10
	total dépenses exploitation	744 398.60
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	
	TOTAL DEP. EXPLOITATION	744 398.60

O13	atténuation de charges	
70	produits	2 280.00
73	Impôts et taxes	186 078.00
74	Dotations et participations	50 458.74
75	autres prod. de gest.	9 000.00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
	total opérations réelles	247 816.74
	op.d'ordre entre sections	
6611	ICNE N-1	0.00
777	reprise de subventions	
78	reprise de provisions	0.00
79	transferts de charges	0.00
72	travaux en régie	0.00
	total opérations d'ordre	0.00
	total recettes exploitation	247 816.74
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	496 581.86
	TOTAL REC. EXPLOITATION	744 398.60

INVESTISSEMENT

		RAR	Nouveau
16	Emprunt		10 120.18
203			
21	Travaux		
	Rénovation puits	3 000.00	
	Menuiseries salle	60 000.00	
	Travaux salle	25 120.46	
	Enfouissement réseau	240 000.00	
	Bassin		126 000.00
2762	transfert droit déduction TVA		
O20	dépenses imprévues		
45..	opérations pour compte de tiers		
	total dépenses réelles	328 120.46	136 120.18
	opérations d'ordre entre sections		
1688	ICNE N-1		
139	reprise de subventions		
14,,15,	reprise provisions		
481	charges à répartir		
21,,	travaux en régie		
	op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
	total dépenses d'ordre		0.00
	total dépenses de l'exercice		136 120.18
	restes à réaliser		328 120.46
OO1	déficit reporté		136 218.53
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		600 459.17

1068	résultat fonct. capitalisé		375 038.99
10222	FCTVA		12 129.77
10226	Taxe aménagement		310.31
13...	Subventions		
	Bassin		84 000.00
	La neuve Rue		37 900.00
	Menuiseries salle		17 400.00
	Vidéo protection		34 000.00
16	emprunts		
21,,23,,	transfert droit déduction TVA		
2762	recup. TVA		
26	Action ADTO		
45..	opérations pour compte de tiers		
	total recettes réelles	0.00	560 779.07
O21	virement de la section de fonctionnement		39 680.10
	opérations d'ordre entre sections (amorts)		
1688	ICNE N		0.00
21,,	VNC des immobilisations cédées		0.00
28,,	amortissements des immobilisations		0.00
481	amortissement des charges à répartir		0.00
14,,15,,	provisions		0.00
	op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
	total recettes d'ordre		39 680.10
	total recettes de l'exercice		600 459.17
	restes à réaliser		0.00
OO1	excédent reporté		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		600 459.17

6 – GROUPEMENT DE COMMANDE CANUT – CCOP (Délibération 2026-05-019)

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes ;

Considérant la volonté des collectivités de mutualiser leurs besoins afin d'optimiser les coûts, la qualité et la sécurité juridique de leurs achats dans les domaines du numérique et des télécommunications ;

Considérant l'intérêt de recouvrir aux services de la **Central d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)** afin de bénéficier de procédures d'achats mutualisées et conformes à la réglementation en vigueur.

Article 1 : Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de rejoindre le groupement de commandes créé le 10 février 2026 par la Communauté de Commune de l'Oise Picarde, en vue du recours aux accords-cadres proposés par la **Central d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)** dont la CCOP est adhérente.

Article 2 : Désignation et rôle du coordonnateur

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde est **désignée coordonnateur du groupement de commande**, représenté par Monsieur Jean CAUWEL, Président de la CCOP.

A ce titre, le coordonnateur est chargé :

- De procéder aux démarches nécessaires à l'adhésion et au recours à la Central d'Achat du Numérique et des Télécoms ;
- De centraliser les besoins des membres ;
- D'assurer la coordination administrative du groupement ;
- De transmettre aux membres les informations utiles relatives aux marchés sélectionnés par la CCOP et services accessibles via la centrale d'achat.

Chaque membre reste responsable de l'exécution financière et technique des prestations le concernant.

Article 3 : Engagement de la commune de Maisoncelle Tuilerie

En tant que membre du groupement, s'engage à :

- Définir ses besoins propres ;
- Respecter les règles et procédures mises en place par la centrale d'achat ;
- Assurer le suivi de l'exécution des prestations le concernant ;
- Régler les dépenses correspondant à ses commandes aux fournisseurs.

Article 4 : Modalités financières

Chaque membre assure le paiement des prestations qu'il commande dans le cadre des marchés ou accords-cadres accessibles via la centrale d'achat.

Les frais liés à l'adhésion, redevances des marchés ou à l'utilisation de la centrale d'achat sont supportés directement par la Communauté de Communes, sauf disposition contraire précisée ultérieurement.

Article 5 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de son adoption par le Conseil Communautaire ou à la date d'échéance de tout marché ou accord-cadre auprès de la CANUT en cours d'exécution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion en groupement porté par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde à la Centrale d'Achat CANUT ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents (notamment la convention de création de groupement de la CCOP, devis et bons de commande des fournisseurs).

7 – ADHESION SACEM

Afin de couvrir les différents événements qui pourront être fait dans la commune en 2026, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la SACEM.

Il existe un forfait pour les communes jusqu'à 500 habitants. Il s'élève à 152.10€ TTC quel que soit le nombre d'évènement.

8 – COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (Délibération 2026-05-020)

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuable en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de proposition établie par le Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

1	MME	Albert	Sandrine	06/05/1983	46 rue principale 60480 Maisencelle Tuilerie
2	M.	Joly	Thomas	24/11/1979	40 la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
3	MME	Guillot	Justine	24/11/1993	51 la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
4	M.	Sikela	Arnaud	17/03/1984	22 rue bois gayant 60480 Maisencelle Tuilerie
5	MME	Fleury	Olivia	02/05/1987	38 la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
6	M.	Albarran	Bénito	26/10/1963	49 la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
7	MME	Bellanger	Solène	19/10/1999	34 la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
8	M.	Noel	Pierrick	01/03/1997	27 rue principale 60480 Maisencelle Tuilerie
9	M.	Vigne	André	10/05/1957	21 la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
10	M.	Richard	Claude	22/04/1965	28 D la neuve rue 60480 Maisencelle Tuilerie
11	M.	BEHAEGEL	THIERRY	26/10/1966	45 VC LA NEUVE RUE 60480 Maisencelle Tuilerie
12		BAUDOIN	MICHAEL	02/05/1966	11 RUE PRINCIPALE 60480 Maisencelle Tuilerie
13		BOITREL	JEAN-PIERRE	22/07/1957	8 VC LA NEUVE RUE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
14		CRAMET	ARMANCE	24/09/1991	11 VC LA NEUVE RUE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
15		FOURDRAIN	VIRGINIA	20/01/1983	6BRUE PRINCIPALE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
16		LEVOIR	DAVID	12/04/1980	18AVC LA NEUVE RUE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
17		HEVIN	DOMINIQUE	29/10/1960	BOIS GAYANT 60480 MAISONCELLE TUILERIE
18		MONTOIS	CECILE	08/01/1977	6 BOIS GAYANT 60480 MAISONCELLE TUILERIE
19		PORTEMER	REGIS	22/01/1971	41 RUE PRINCIPALE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
20		MENTION	BRUNO	26/03/1965	11BVC LA NEUVE RUE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
21		KOURA	MICKAEL	11/11/1975	39BRUE PRINCIPALE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
22		BRIGO	SOPHIE	01/05/1960	38 RUE PRINCIPALE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
23		PECORONI	KEVIN	27/07/1988	14 LA NEUVE RUE 60480 MAISONCELLE TUILERIE
24		PRINGUEZ	FERNAND	25/01/1943	1 VC LA NEUVE RUE 60480 MAISONCELLE TUILERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste des commissaires à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à la préfecture de l'Oise.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un état des lieux doit être fait concernant les voiries du bout de la Neuve Rue par MCOI/ARTEMIS.
- Présentation des élections pour la présidence de la CCOP par Monsieur MERCIER : Monsieur RENARD est élu Président et 12 Vice-présidents.
Monsieur MERCIER, Maire souhaite faire partie des commissions « Urbanisme », « Déchets » et « Intelligence Artificielle ».
- Le point pour les stationnements et le marquage au sol est fait.

N'ayant plus d'information, ni de question, Monsieur le Maire lève la séance à 20h02.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 22 Avril 2026 a comporté 5 délibérations comme suit :

1	Affectation du Résultat	Délibération 2026-05-16
2	Vote des taux d'imposition 2026	Délibération 2026-05-17
3	Vote du Budget Primitif 2026	Délibération 2026-05-18
4	Groupement de commande CANUT – CCOP	Délibération 2026-05-019
5	Commission Communale des Impôts Directs	Délibération 2026-05-020

MERCIER Gérald		ALBERT Sandrine	
JOLY Thomas		GUILLOT Justine	
SIKELA Arnaud		FLEURY Olivia	
ALBARRAN Bénito		BELLANGER Solène	
NOEL Pierrick		VIGNE Sylvie	Procuration à M. RICHARD
RICHARD Claude			